

# Ville



# Rapport de développement durable 2021

*En cohérence avec notre engagement en faveur de l'atteinte des objectifs de développement durable*



# Rapport développement durable 2021

## Ville de Strasbourg

### Sommaire

<b>I. ÉDITO</b>	<b>3</b>
<b>II. LES ACTIONS ET CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021</b>	<b>4</b>
1. Adoption du plan Climat	4
2. Labellisations	4
3. Faits marquants de l'année et principaux projets de transition énergétique	6
4. Lancement officiel de "l'Agence du climat, le guichet des solutions"	8
5. Tendances territoriales en matière de trajectoire carbone	9
<b>III. LES PRINCIPALES AVANCÉES DU PLAN CLIMAT PAR THÉMATIQUE</b>	<b>9</b>
1. Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire	9
a) Strasbourg s'engage dans une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques	10
b) Une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement	11
c) Strasbourg s'associe aux acteurs du territoire pour accélérer une transition écologique et solidaire	12
d) Strasbourg engagée dans le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable	14
2. Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique	15
a) Préparer et engager la ville résiliente	16
b) La transformation écologique du territoire au service de la promotion de la santé	18
c) La nature, la biodiversité, un capital à protéger et à enrichir	19
d) Le Plan Canopée pour une ville plus verte, plus fraîche, plus respirable	20
e) Des aménagements en faveur de plus de nature et de bien-être	22
3. Strasbourg, ville sur la voie de l'exemplarité	23
a) Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire	23
b) Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti	24
c) Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public	26
d) Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités	29

## I. ÉDITO

Chère habitant·e,

Présenté dans un format revisité, le rapport de développement durable nous permet de plonger dans une véritable rétrospective 2021, année où nous nous sommes engagés ensemble sur le chemin de la transformation écologique du territoire. Si l'exercice demeure inscrit dans la poursuite des objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 de l'ONU, il s'adosse désormais au Plan Climat de la Ville de Strasbourg adopté à l'unanimité du conseil municipal en juin 2021. Cette stratégie, déclinée en actions concrètes, nous a permis de décrocher la même année la labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique », conjointement avec l'Eurométropole de Strasbourg, avec 4 étoiles sur 5.

Malgré la crise sanitaire et sociale, qui a fortement marqué 2021, la lutte contre les dérèglements climatiques n'a jamais été reléguée. Au contraire, elle a été menée dans l'ensemble des vingt quartiers de la ville, en proximité. Ce rapport relate et met en perspectives les réalisations qui ont vu le jour : rénovations de logements et bâtiments publics, d'écoles et de crèches, mais aussi végétalisation de leurs cours, et augmentation de la part du bio et local dans leurs cantines. Depuis les rues aux parcs, les réserves naturelles et la ceinture verte, la canopée s'étend alors qu'un refuge de biodiversité a été créé au cœur de la ville. Nous avons conclu de nouveaux partenariats ambitieux et renforcé ceux existants, avec la profession agricole, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou encore Voies navigables de France. Une analyse climatique du budget est lancée et l'Agence du climat a commencé à accompagner les habitants dans le changement de leurs habitudes. La dynamique d'habitat participatif se poursuit comme la mise à disposition de toitures en faveur du solaire citoyen,

Ces actions sont menées de front, souvent sous l'impulsion de la collectivité, parfois de partenaires, mais toujours dans un esprit de construction collective. Il nous faut agir de concert, et à toutes les échelles pour changer de trajectoire. Rien ne serait possible sans l'adhésion et la participation active de la population, des acteurs économiques, associatifs, institutionnels. En définitive, c'est bien l'ensemble des Strasbourgeois.es qui fait de Strasbourg, ce qu'elle est. Une ville vivante, en mouvement. Une ville d'avenir.

Aussi, le travail engagé s'intensifie au bénéfice de toutes et tous, et en premier lieu des plus jeunes, des plus fragiles et des plus modestes pour faire de notre ville un lieu de solidarité, et d'entraide dont je suis très fière en tant que Maire de Strasbourg, capitale européenne.

Je vous souhaite une bonne lecture, et vous donne rendez-vous dès l'année prochaine pour mesurer, ensemble, le chemin parcouru, observer les transformations de nos espaces communs, et, si cela s'avère nécessaire, ajuster nos politiques publiques au regard des résultats relevés.



Jeanne BARSEGHIAN

Maire de Strasbourg

## II. LES ACTIONS ET CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

### 1. Adoption du plan Climat

En déclarant en juillet 2020 l'état d'urgence climatique sur son territoire, la Ville de Strasbourg a fait écho au cri d'alarme des scientifiques et a entériné le besoin d'une accélération de la transformation écologique engagée sur le territoire. Les constats des effets du changement climatique poussent à une mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de restauration des ressources naturelles et d'adaptation de notre ville aux impacts désormais réels, mesurables et inévitables, y compris localement, de la crise climatique.

En juin 2021, la ville de Strasbourg a ainsi adopté une stratégie réaffirmée et alignée sur le projet politique, faisant suite au cadre délibéré en février 2020. À celle-ci, est adossé un plan d'actions ambitieux (3 axes 13 objectifs 125 fiches actions) décrivant les modalités opérationnelles qui permettront à la Ville de Strasbourg à la fois de tendre vers l'exemplarité en s'appuyant sur la démarche de labellisation européenne (Territoire engagé pour la transition écologique – anciennement Cit'ergie), et de réserver à chaque Strasbourgeoise et Strasbourgeois le choix d'une transition climatique juste au sein d'un cadre de vie sain et solidaire.



### 2. Labellisations



#### ❖ Territoire Engagé Climat Air Énergie

Le label Climat – Air – Énergie, rebaptisé en 2021 territoire engagé Climat Air Énergie s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères), réparties en 6 domaines. Chaque mesure est évaluée sur une échelle de 2 à 16 points maximum.

Le maximum de points du label étant de 500. Les niveaux de labels correspondent à des pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité) :

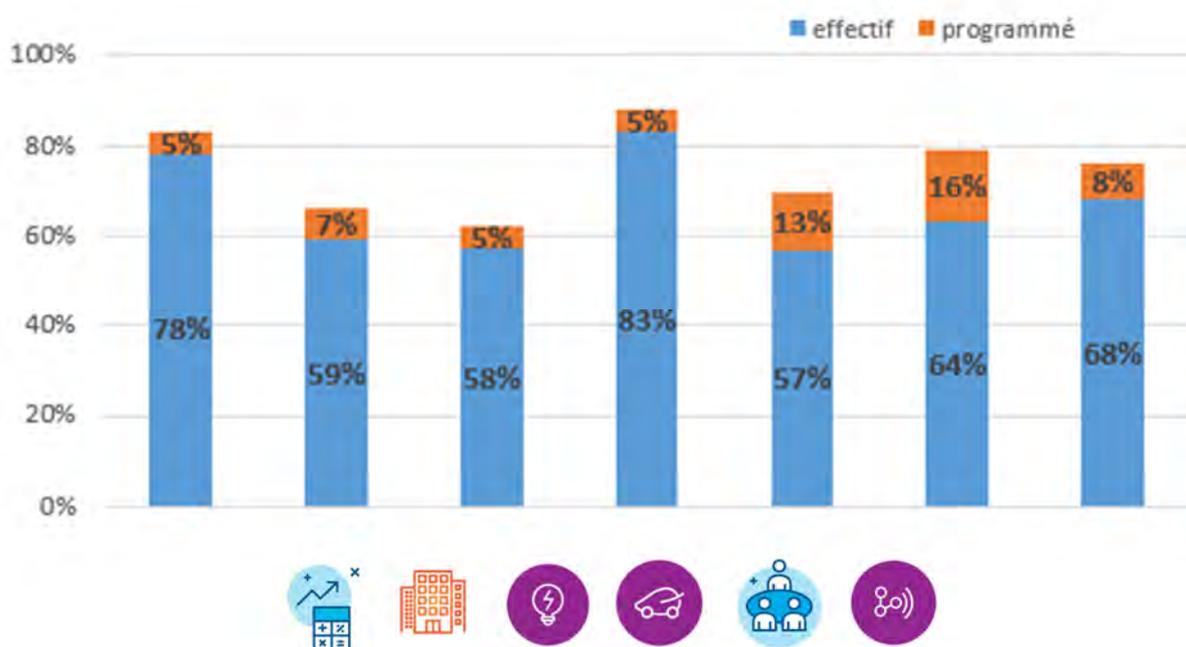
- 1 étoile : en processus
- 2 étoiles : 35% des points (anciennement CAP Cit'ergie)
- 3 étoiles : 50% des points (anciennement Cit'ergie)
- 4 étoiles : 65% des points
- 5 étoiles : 75% des points (anciennement Cit'ergie GOLD)



**Une demande de labellisation commune, Eurométropole et Ville**, afin de renforcer l’articulation des démarches Climat-Air-Énergie portées par les deux collectivités. Les élus métropolitains et municipaux, ainsi que la Direction Générale et les principaux services contributeurs ont été mobilisés à l’occasion de l’**audit de la collectivité le 17 septembre 2021**, qui a permis de **confirmer le très bon niveau d’avancement des deux collectivités sur leurs politiques sectorielles** mais aussi de cibler les points de progression dans chacun des six domaines, notamment en matière d’organisation interne.



Le dossier de la collectivité a ensuite été transmis à la **Commission Nationale du Label**, qui a attribué, le **30 novembre 2021** à la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, le **label Climat Air Énergie avec quatre étoiles sur cinq**, sur la base d’une réalisation de leur potentiel d’action évalué à **68 %**.



**Cette reconnaissance valorise l’ensemble du travail entrepris** par l’Eurométropole de Strasbourg et il s’agit d’une performance remarquable lors d’une première labellisation. Toutefois, les efforts à engager seront grands pour parvenir à la cinquième étoile de la labellisation.



## ❖ Lauréat quartiers fertiles



### 3. Faits marquants de l'année et principaux projets de transition énergétique



#### Un cadre plus protecteur : la végétalisation des cours d'école et des EAJE

L'opération de végétalisation répond à un enjeu de résilience de notre territoire face au dérèglement climatique. Comment les enfants, public vulnérable, peuvent-ils s'adapter et utiliser ces espaces extérieurs ? La transformation de la cour d'école va permettre d'améliorer le confort thermique en débitumant, végétalisant et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales (y compris les eaux de toiture) directement dans le sol. À ces enjeux climatiques, les enjeux pédagogiques sont abordés. La géographie traditionnelle de la cour est questionnée et les aménagements proposés se font sous deux prismes principaux : l'apprentissage DE et PAR la nature et l'égalité filles/garçons.

Douze établissements ont fait l'objet d'une opération de déminéralisation et végétalisation en 2021 : dix écoles et deux établissements d'accueil de jeunes enfants.

L'année 2021 marque les premiers retours après quelques mois d'utilisation des 6 premières écoles livrées (Rhin, Branly et Fischart). Le constat a été fait que la méthode de transformation des espaces extérieurs était perfectible pour que l'appropriation des espaces soit plus qualitative.





### Chiffres clés :

- 10 cours végétalisées depuis 2020

C'est ce qui a conduit à deux changements majeurs pour que la transformation des cours puisse être menée en profondeur. D'abord, les écoles ayant un projet pédagogique associé à l'opération seraient prioritaires. C'est l'objet de l'appel à candidatures de 2021 qui vise à planifier le projet cours Oasis afin de s'engager en priorité avec les établissements volontaires tout en tenant compte d'autres critères comme l'équité territoriale, le taux de minéralisation, etc. Ce premier appel à candidatures a recueilli 40 dossiers d'établissements.

Le deuxième changement majeur est la conduite de la concertation. Nous passons d'une concertation en réaction à une concertation en co-construction qui s'étale sur 6 mois à travers :

- des ateliers réunissant le comité de cours (équipes périscolaires, responsable technique de site, direction d'école, enseignants, enfants et parents d'élèves),
- des visites de cours déjà transformées, des webinaires de sensibilisation et toute une communauté de pratiques qui se met en place.

Les besoins viennent des acteurs du terrain utilisant la cour au quotidien. Cette méthode est en place depuis janvier 2022 et les premiers travaux ont été livrés à la Toussaint 2022 dans 7 écoles.

### Projets solaires citoyens

La Ville de Strasbourg entend favoriser les initiatives citoyennes de production d'électricité photovoltaïque, qui permettent la mobilisation de l'épargne citoyenne et des capacités d'investissement des territoires.

La Ville de Strasbourg a approuvé en septembre 2020 la mise à disposition de tiers-investisseurs, des toitures de l'ARES, de l'École maternelle de la Ziegelau, de l'École maternelle Louvois et de la Médiathèque Neudorf, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt privilégiant la gouvernance citoyenne.



En application de cette décision, la Ville de Strasbourg a délibéré le 20 septembre 2021 un premier titre d'occupation, concernant la toiture de l'École maternelle Louvois, prévoyant une installation d'une puissance de 75 kWc et une production annuelle de 77 MWh.

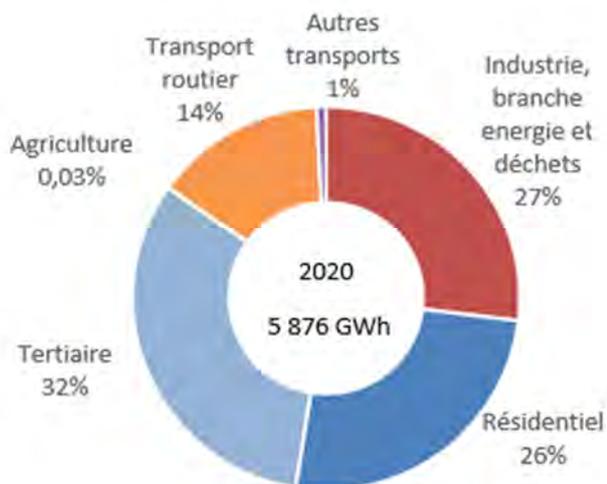
La mise à disposition du domaine public pour une durée de 30 ans a fait l'objet d'une mise en concurrence sous forme d'appel à manifestation d'intérêt publié le 16 juin 2021. Les critères d'attribution ont privilégié la stratégie de mobilisation citoyenne pour la levée de fonds du projet, la gouvernance citoyenne de l'installation et l'empreinte carbone des matériaux utilisés.

La société « Énergies citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg – Brasseurs d'énergie », répondant aux attentes de la collectivité, a été retenue.

#### Chiffres clés :

- Installations photovoltaïques sur le patrimoine (données 2019) :
  - Puissance installée : 93 kWc
  - Production sur l'année glissante : 89 MWh
- Évolution de la consommation énergétique finale 2020 par rapport à 2012 : -10% (-14,6% non corrigée du climat). Impact de la crise sanitaire 2019 Objectif plan climat -30%
- Production/consommation de chaleur et froid issus d'énergie renouvelable :
  - 466,0 GWh (2021)
- Production d'électricité renouvelable (données territoriales 2020 – Source Atmo GrandEst invent'air V2022) :
  - 792 GWh soit 54 % de la consommation d'électricité sur le territoire Ville

#### Répartition sectorielle de la consommation énergétique finale - Strasbourg



Consommation énergétique finale à climat réel  
- source ATMO Grand Est Invent'Air V2022

#### 4. Lancement officiel de "l'Agence du climat, le guichet des solutions"



**Des conseils personnalisés, neutres et gratuits** depuis juin 2021. Cette association accompagne les particuliers, les communes et les petites entreprises pour les questions relatives à la mobilité décarbonée : énergie, mobilités en lien notamment avec la ZFE, végétalisation, consommation responsable et déchets).



#### Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2021 :

- 1 642 contacts ménages 'mobilité' avec 750 attestations délivrées pour bénéficier d'une aide de l'Eurométropole ;
- 400 contacts ménages pour la rénovation énergétique des logements ;
- 100 contacts professionnels ;
- Une équipe de 15 personnes ;
- Guichet d'entrée dans le cadre de France Rénov'

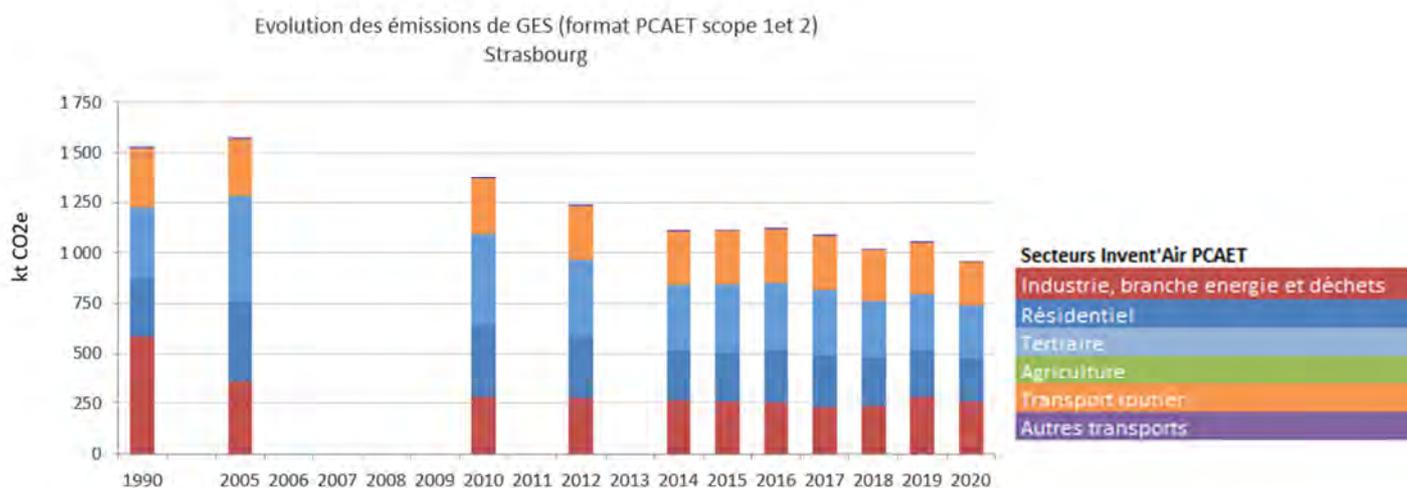
**Une subvention annuelle de plus de 800 000 €** complémentaire aux subventions des associations historiques partenaires pour massifier l'action participation à des événements pour sensibiliser le plus grand nombre.

## 5. Tendances territoriales en matière de trajectoire carbone



Dans le cadre de son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l’Air, **ATMO Grand Est réalise annuellement un inventaire de l’ensemble des consommations et productions d’énergie ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre**. Ces données sont rassemblées dans la base de données Invent’Air et ont vocation à être des outils de diagnostics et d’aide à la décision pour l’accompagnement des services de l’État et des collectivités.

ATMO Grand Est mobilise 80 stations de mesure sur la région Grand Est ; six sont dédiées à la surveillance de la qualité de l’air du territoire eurométropolitain.



Evolution des émissions de GES  
Format PCAET-PRG 2013 - source ATMO Grand Est Invent’Air V2022

## III. LES PRINCIPALES AVANCÉES DU PLAN CLIMAT PAR THÉMATIQUE

### 1. Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire



Strasbourg se dote d’une gouvernance pour atteindre ses objectifs. Elle entend aussi mobiliser ses forces vives pour accélérer la transformation écologique et solidaire à toutes les échelles : du local à l’international. La Ville se mobilise aux côtés de l’Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au déploiement des politiques en matière énergétique, de développement des énergies renouvelables, de l’habitat, avec une volonté de réduire les inégalités et notamment la précarité énergétique.

Cette stratégie vise à réduire l’empreinte écologique de la collectivité mais également à engager celle de chaque individu et de chaque structure du territoire.

En matière d’urbanisme, la nature tient une place à part, parce que l’on doit composer avec du vivant. Cette nature, alliée précieuse, est pourtant menacée et nous ne pouvons rester indifférents et devons réinterroger notre rapport à cette question. Nature et Ville ne doivent plus s’opposer.

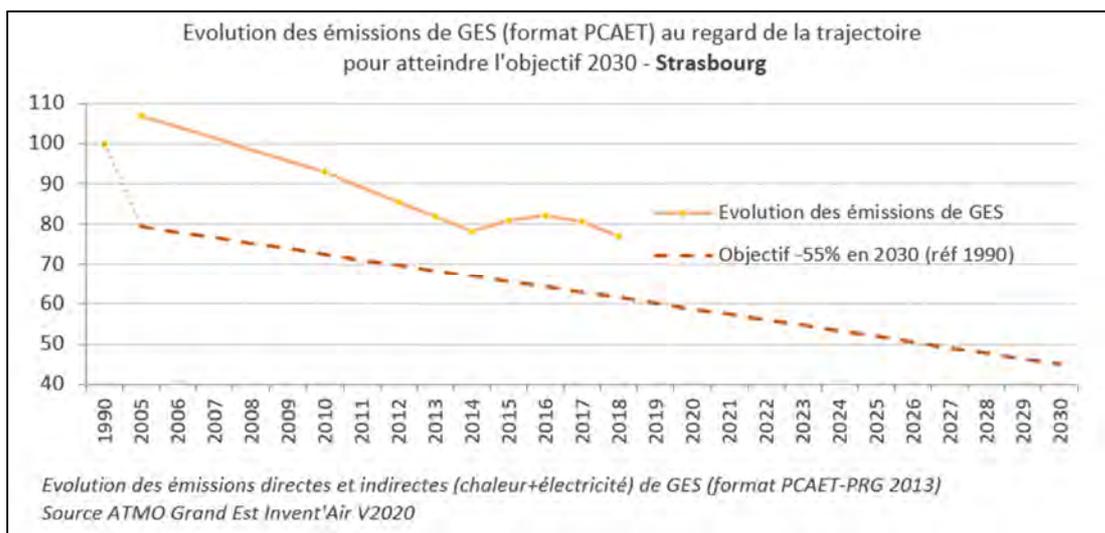
### a) Strasbourg s'engage dans une gouvernance et des moyens à la hauteur des enjeux climatiques

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Disposer d'une analyse du budget sous les différents prismes permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses.

Une évaluation carbone du budget prévisionnel d'investissement opérationnel de la Ville (méthode nationale I4CE que Strasbourg a co-construite avec 4 autres collectivités françaises) a ainsi été menée ainsi qu'une approche via le prisme des 18 objectifs de développement durable (17+ 1 dédié à la culture) et un focus sur les investissements liés au patrimoine favorable au climat.

La démarche strasbourgeoise en terme de transition écologique s'inscrit pleinement dans le contexte de l'Union européenne : la Ville se donne pour objectif, dans son nouveau Plan Climat, de réduire les émissions de GES sur son territoire en reprenant à son compte la nouvelle barre européenne de 55 %.

La réduction de la consommation énergétique, couplée à un développement des énergies renouvelables, et un renforcement du stockage carbone, sont les leviers qui permettront d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES



### Un budget et des arbitrages climato-compatibles

La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. Disposer d'une analyse du budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires et de questionner les dépenses pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

La Ville et l'Eurométropole ont participé à une expérimentation menée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) pour élaborer une méthode d'évaluation carbone du budget des collectivités. La collectivité a déjà testé cette méthode sur son compte administratif 2019 et sur la section d'investissement du BP 2021 (133 M€). Ce premier regard sur le budget est un indicateur du fléchage « climat » des dépenses, et il fera l'objet d'un suivi régulier de manière à pouvoir progresser dans la démarche.

Les actions à déployer nécessitent des capacités de financement importantes. Innover et diversifier les modes de financement sont un enjeu majeur pour réussir la transition écologique du territoire. Il s'agit de monter en compétence sur l'ingénierie financière et rechercher des sources de financement complémentaires, notamment les financements européens

Améliorer la culture du risque pour augmenter la résilience du territoire :

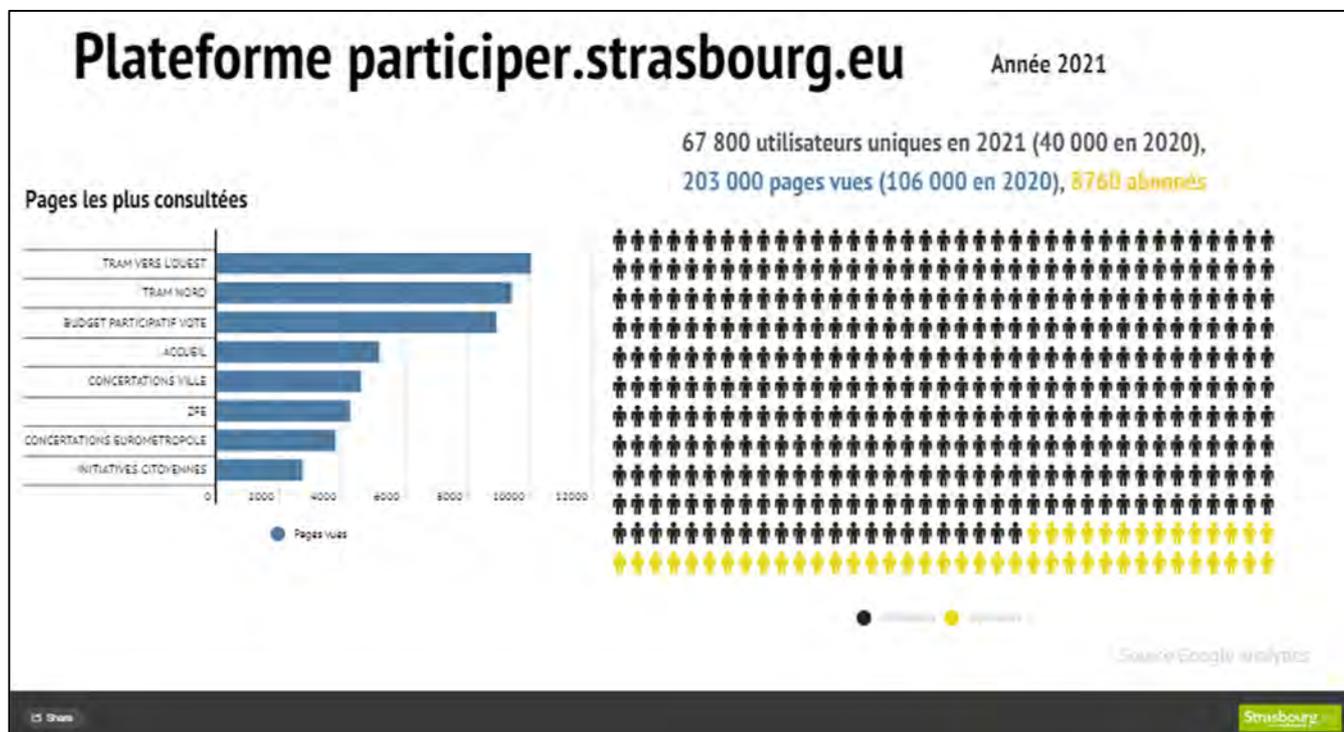
- Distribution des affiches comportant les consignes de sécurité figurant dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans les établissements recevant du public (+ 50 personnes) appartenant à la ville de Strasbourg
- Publication d'un marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'une stratégie d'amélioration de la culture du risque sur le territoire de la Ville de Strasbourg

### b) Une mobilisation citoyenne en faveur de l'environnement

La démocratie participative est un levier pour passer de la satisfaction des intérêts particuliers à celle de l'intérêt général. Le souhait de la Ville de Strasbourg est de renforcer la place des citoyen·ne·s dans les décisions publiques et de leur donner les moyens d'agir en faveur du climat.

La plateforme numérique de participation citoyenne est devenu incontournable dans la mobilisation des habitants et dans la valorisation des exercices participatifs de l'ensemble de la collectivité.

Disposant d'une entrée Ville et EMS depuis 2020, en 2021, la plateforme a vu son audience doubler en un an : 203 000 pages vues, 67 800 utilisateurs uniques en 2021, et de 4 000 abonnés à 8 760 abonnés, ce qui constitue l'une des communautés qualifiées des plus importantes de la collectivité.



Dans le contexte de délibération du plan climat pour la Ville de Strasbourg, avait été mis en place un important dispositif de communication notamment une exposition présentant 9 panneaux thématiques sous le titre de "Climat : que fait la Ville de Strasbourg pour aujourd'hui et pour demain ?" a été présentée durant 3 mois sur les quais des Bateliers au cœur de la ville puis déclinée en brochure.

Cette exposition faisait écho à une autre exposition photographique sur la façade du Musée historique de la Ville de Strasbourg « La banquise, sens dessus dessous » réalisée par Laurent Ballesta et Vincent Murier dans le cadre de l'évènement national « 2021, été polaire ». Cette exposition sur les pôles, sentinelles du climat, venait mettre en perspective l'importance de l'engagement de la municipalité pour le climat.



**Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)** du 19 au 28/11, 50 acteurs et 8 communes impliqués pour environ 90 actions sur le territoire de l'EMS.

**Soutien des actions menées par des associations** dans le cadre de l'appel à projets Objectif Zéro déchet Zéro Gaspillage

c) **Strasbourg s'associe aux acteurs du territoire pour accélérer une transition écologique et solidaire**

Si les entreprises publiques locales sont d'abord des entreprises privées, elles sont aussi des outils au service de leurs collectivités actionnaires contribuant concrètement à la mise en œuvre des politiques publiques et au projet territorial global

La Ville de Strasbourg est actionnaire de neuf sociétés d'économie mixte, dont deux sociétés dans lesquelles elle est majoritaire, et d'une société publique locale. Elle confie également la gestion de huit services publics à des organismes privés (associations ou sociétés commerciales) ; les services délégués par la Ville relèvent essentiellement du domaine du stationnement sur voirie et en ouvrage (parkings des Bateliers et des Halles), de l'action sociale avec quatre maisons de la petite enfance ainsi que la gestion du cinéma l'Odysée. Nombre d'entre elles ont déjà une implication dans la transformation écologique du territoire

**59 projets d'initiatives citoyennes mis en œuvre**

Les Ateliers de Quartier, nouveau format des Conseils de Quartier

Délibéré en juin 2021, le nouveau format des Ateliers de Quartier remplace les Conseils de Quartier. Adaptés au nouveau découpage territorial renforçant la proximité entre les élus de quartier et la population (20 quartiers en lieu et place de 10), 19 premières assemblées de quartier se sont tenues fin juin et début juillet (Neuhof-Sud et Nord ayant choisi de mutualiser leur assemblée), puis, une seconde entre les mois de

novembre et décembre 2021 (plus dans certains quartiers), grâce à une mobilisation importante des services de la collectivité. **39 ateliers de quartier** ont été proposés et initiés par les citoyens au cours de cette première année d'existence des Ateliers de Quartier.

### Les projets lauréats du Budget Participatif en 2021

La réalisation des projets lauréats de la Saison 1 s'est poursuivie en 2021, la DPC s'assurant de leur inscription dans le plan de charge des différents services responsables de leur réalisation.

En raison du Covid 19 et des élections décalées en 2020, le dispositif a pris un certain retard dans les délais de réalisation de ses différentes phases. En conséquence, la saison 2 a vu son calendrier adapté, permettant la poursuite de cette saison du Budget Participatif interrompu par le report des élections et la pandémie.

#### Chiffres clés :

- 203 000 pages vues
- 67 800 utilisateurs uniques en 2021
- 8 760 abonnés
- 25 000 préconisations citoyennes exprimées.



**Un projet lauréat de la saison 1 a été réalisé en 2021**, 23 Nichoirs à Oiseaux, place Arnold, sur le quartier Conseil des XV. Ils ont été installés au printemps 2021 par la LPO pour la somme de 807,80€ TTC.

Suite à la réalisation de la campagne de vote de la **saison 2 du Budget Participatif** en octobre-novembre 2021, la collectivité a entamé la mise en œuvre de **19 nouveaux projets lauréats** pour un montant de 1 871 637 euros.

Cette campagne de vote a comptabilisé 8 824 votes pour départager les 68 projets en lice.

#### Le Conseil de Développement a produit 2 rapports et émis :

- 25 préconisations sur la saisine relative à la « 5G : Quels impacts énergétiques, sanitaires et environnementaux en lien avec les enjeux économiques et d'usages sur l'Eurométropole de Strasbourg ? »
- 30 préconisations du Codev sur la saisine relative à la « Modification 3 du PLUI »

#### Le Comité Science, Santé, Société de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (C4S) a produit 3 rapports en 2021 :

- 10 préconisations relatives pour faciliter le contrôle de l'épidémie à Covid-19 et de ses conséquences sanitaires
- Un rapport relatif au SARS-CoV-2, la COVID-19 et les mesures de protection et de prévention vaccinale en 100 questions-clefs

### La culture mobilisée au service de la transition écologique

La Ville de Strasbourg entend encourager le déploiement d'une pensée, d'un discours et d'actions concrètes pour nourrir les liens étroits entre culture et écologie – culture ici entendue au sens large du terme, c'est-à-dire un ensemble de disciplines artistiques, de créateurs et créatrices, de publics, d'expérimentations diverses et multiples qui innervent un territoire.

La politique culturelle de Strasbourg sera renforcée en prenant en compte les bouleversements écologiques, les aspirations des artistes à repenser un modèle de production et de diffusion artistique consumériste malmené par la crise et les liens nouveaux dans la relation aux publics et aux usages de la ville. Les objectifs ciblés consisteront à :

Favoriser un temps long de création et de vie des œuvres

Soutenir la création et la médiation pour défendre une autre dramaturgie du monde et explorer la gamme des passions suscitées par les bouleversements actuels

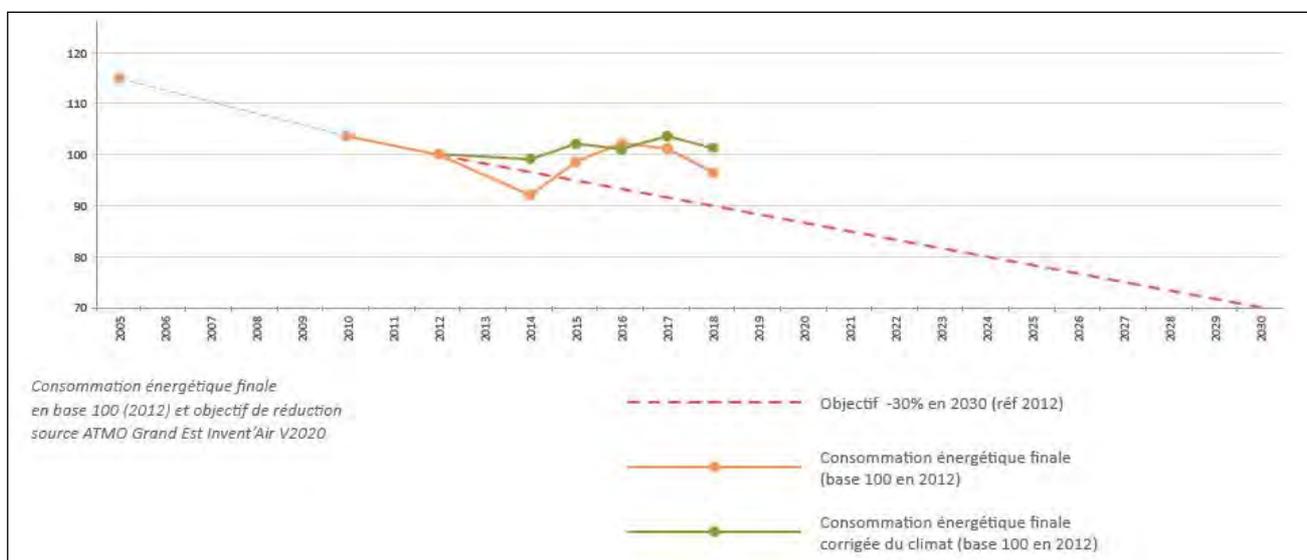
- Protéger et développer les métiers artistiques les plus fragiles qui œuvrent à cette dramaturgie (dramaturges, scénographes, illustrateurs, auteurs, réalisateurs, etc.)
- Renforcer la médiation dans tous les secteurs pour changer et enrichir notre regard sur le monde : éducation artistique et culturelle, lecture patrimoniale, éducation à et par l'image
- Faire sens commun en encourageant la pluridisciplinarité, l'interculturalité, les pratiques artistiques en amateur et les dispositifs participatifs
- Placer le langage artistique à l'équivalent des autres langages (scientifique, sociologique, économique) qui nous permettent d'étudier et d'enrayer l'urgence climatique

d) Strasbourg engagée dans le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable

### Une politique de l'énergie ambitieuse

La Ville se fixe l'objectif de réduction de la consommation énergétique **de 30% en 2030 par rapport à 2012 et 55% en 2050** en cohérence avec ceux du Plan climat 2030 de l'Eurométropole. Les **leviers d'efficacité et de sobriété** vont être à activer massivement et rapidement pour inverser la tendance à la hausse observée ces dernières années et la compenser. Réduire la consommation énergétique représente un défi majeur dans la lutte contre le changement climatique, 94% des émissions de GES étant sur le territoire liées à l'usage de l'énergie.

### Évolution de la consommation énergétique finale au regard de la trajectoire pour atteindre l'objectif 2030



Afin de disposer d'éléments prospectifs au niveau du territoire de Strasbourg permettant de définir les évolutions sectorielles, tant en termes de consommation énergétique que de développement des énergies renouvelables et de récupération, une déclinaison du schéma directeur des énergies sera réalisée pour le territoire de Strasbourg, simultanément à la révision envisagée pour l'Eurométropole de Strasbourg en 2022 (révision engagée en lien avec les évolutions du potentiel lié aux gisements géothermiques).

### Une stratégie de rénovation énergétique de l'habitat

Le parc de logements à Strasbourg est composé de 152 500 logements dont 88% de résidence principale (composée de 92% d'appartements). Sur les 134 000 résidences principales, 70,5% sont occupées par des locataires (dont 22% du parc social) et 27,3% sont des propriétaires occupant.e.s.

#### Chiffres clés :

- Entre 2014 et 2020 : 6 673 logements locatifs sociaux (HLM) réhabilités thermiquement sur le territoire de la Ville de Strasbourg

### Un dispositif expérimental de réduction de la précarité énergétique

Dans le cadre du projet « Territoire à énergie positive et pour la croissance verte », la Ville de Strasbourg a souhaité porter un projet favorisant l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique (budget global du projet estimé à 125 K€) via la mise en place d'un dispositif expérimental (sep. 2017) qui visait à :

- Concevoir un dispositif d'accompagnement basé sur un diagnostic social et énergétique
- Créer une synergie au sein de la collectivité et développer une coopération entre les partenaires de l'accompagnement social, de l'insertion, du logement et de l'habitat, du technique.

#### Chiffres clés :

- 120 ménages (faisant l'objet d'un accompagnement social) ont bénéficié du dispositif, exclusivement des locataires (55 % parc privé et 45% parc public).

### Pacte pour une économie locale durable

Le Pacte pour une économie locale durable a pour objectif d'amplifier la dynamique collective et les démarches locales de transition vers une économie locale plus durable. Il vise à assurer un développement local équilibré, sobre en ressources, à l'impact réduit sur l'environnement, qui profite au plus grand nombre, et à conforter Strasbourg, laboratoire européen des transitions.

La co-construction du Pacte pour une économie locale durable s'est déroulée en 2021 avec 360 participants représentant 150 acteurs économiques du territoire.

Lors du Conseil du 7 mai 2021, l'Eurométropole de Strasbourg a approuvé le Pacte et confirmé ses premiers engagements, notamment l'animation de la gouvernance du Pacte.

Un baromètre a vocation à mesurer et valoriser les engagements des signataires et les indicateurs socio-économiques et écologiques clés du territoire :

<https://www.strasbourg.eu/pacte-economie-locale-durable>

## 2. Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique



La Ville renforce la fabrique d'un territoire résilient face aux aléas climatiques, en misant sur un urbanisme repensé et des services de mobilités renouvelés au service de la transition climatique et de la promotion de la santé.

Strasbourg mise sur les écosystèmes naturels afin de renforcer ses capacités d'adaptation et sa résilience tout en menant une politique intégrée de protection de la biodiversité. Elle se fixe précisément comme objectif de

tendre vers le « zéro artificialisation nette » et vers un renforcement du bien-être, en prévoyant notamment un accès équitable des citoyen.ne.s à des espaces végétalisés, création d'îlots de fraîcheur, transformation de la ceinture verte en véritable bouclier végétal.

La stratégie portée par Strasbourg contribue ainsi à dessiner les contours de la ville de « demain » telle qu'elle est attendue par les Français et Françaises qui placent « une ville qui remet la nature au cœur de la ville » comme le critère prioritaire suivie par « une ville qui ne pollue pas » (42 %).

Les villes résilientes sont conçues ou adaptées pour anticiper les conséquences des crises sur l'ensemble du territoire. L'innovation dans la construction et la reconversion urbaine permettent de réduire l'impact économique, social et écologique de ces crises. Il s'agit d'amortir au maximum les effets du changement climatique sur l'environnement, l'énergie et l'économie, les migrations et les liens sociaux.

### a) Préparer et engager la ville résiliente

Strasbourg a initié depuis plus de 20 vingt ans des démarches pour protéger les espaces naturels de son territoire. Des travaux d'identification des espaces naturels et agricoles qui présentent un intérêt pour la faune et la flore ont été menés dès 1996 aboutissant à l'établissement d'une cartographie associée à un Plan Vert et Bleu.

La trame verte et bleue constituait l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. Elle contribue au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. L'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Trame verte et bleue vise à renforcer la place des trames verte et bleue dans les projets du territoire.

Avec les enjeux de réchauffement climatique, c'est un regard plus large qui est porté sur le socle naturel. Si les actions pour conserver la biodiversité doivent impérativement être poursuivies et toujours renforcées, Strasbourg mise sur les écosystèmes naturels afin de réduire la vulnérabilité du territoire.

Ceux-ci permettent de bénéficier des services rendus par la nature puisqu'ils contribuent à la fois à l'atténuation (captage et stockage du carbone) et à l'adaptation (protection contre la surchauffe urbaine, les inondations...). La politique engagée vise à intensifier les mesures d'adaptation dites « sans regret » fondées sur les écosystèmes. Elle favorise une approche conjointe « biodiversité-climat », répondant ainsi aux deux enjeux majeurs de la crise écologique actuelle.

Par ailleurs, Strasbourg renforce le suivi des personnes fragiles en période de crise à l'aide d'outils :

- Plan canicule : pour réduire les risques liés à la chaleur, Strasbourg se mobilise depuis 2003 pour informer les concitoyen.ne.s et veiller sur les plus vulnérables lors de périodes caniculaires. Un dispositif de prévention des risques, le plan canicule, est ainsi déployé tous les ans entre le 1er juin et le 15 septembre comprenant quatre niveaux de vigilance : veille saisonnière, avertissement chaleur, alerte canicule et mobilisation maximale. Il a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci. Il prend en compte la situation des personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement ou de leur situation de précarité.
- Plan fraîcheur : les canicules et vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes sur le territoire et les zones de fraîcheur habituellement ciblées (piscines, plans d'eau, parcs, ...) souvent saturées lors de ces périodes. Pour rendre plus soutenables ces épisodes, il est proposé de s'appuyer sur des espaces de fraîcheur mieux identifiés / plus attractifs, enrichis de l'apport des habitant.e.s et « actif.ve.s » d'initiatives publiques/citoyen.ne.s. Une communication dédiée visant à faire connaître le Plan Fraîcheur sera déployée. Elle visera à prévenir les problématiques de santé induites par les coups de chaleur, responsabiliser les habitant.e.s.

## Agriculture et alimentation

L'alimentation est un enjeu très transversal : agriculture mais aussi climat, santé, économie, éducation, culture, biodiversité, justice sociale, démocratie... quasiment tous les aspects de l'activité humaine y convergent.

Assurer à 280 000 personnes une alimentation de qualité, respectueuse de celles et ceux qui la produisent et la consomment, de la santé de tou.te.s, des écosystèmes et du climat est un enjeu central pour la Ville de Strasbourg.



La résilience alimentaire passe par notre capacité à initier une dynamique territoriale de transformation associant l'ensemble des pouvoirs publics, les partenaires socio-économiques et les citoyens.

Les zones agricoles à pérenniser ont été définies dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ce qui permet une approche plus économe du foncier et de préserver les espaces agricoles et naturels en rendant pérenne la fonction agricole. La stratégie vise également à conjuguer la problématique de transmission des entreprises avec celle de l'installation de jeunes hors cadre familial.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Eurométropole auquel la Ville participe, a été labélisé par l'État pour la période 2021 – 2026 et a permis l'accès aux financements du Plan de Relance pour un montant global de 1 323 912€.

### Chiffres clés : Restauration scolaire

- 16 869 enfants accueillis
- 46 sites municipaux et 16 site partenaires
- 14 sites 100% inox
- 30 % de bio en valeur achats dont les 2/3 issus de filières de proximité
- 13 tonnes de bio-déchets par mois sur 43

### Zoom sur le contrat « Eau et Climat »

L'Eurométropole, la Ville et l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé en octobre 2021 un contrat de territoire à 32 millions d'euros. **Cet accord partenarial réaffirme les enjeux en matière d'eau et de biodiversité afin d'atténuer les effets du dérèglement climatique.**

L'ambition du partenariat s'articule autour de plusieurs axes :

- La sensibilisation des acteur-rices autour de la transformation écologique du territoire pour préserver la ressource en eau ;
- Une agriculture écoresponsable au sein des aires d'alimentation en eau potable ;
- L'aménagement urbain durable et résilient adapté au changement climatique, favorable à la biodiversité et vecteur de lien social ;
- La sécurisation en qualité et quantité de l'alimentation en eau potable ;
- La réduction de la pollution des milieux aquatiques.



Signature du contrat « Eau et Climat » à l'école Sainte Catherine – 19 octobre 2021

**Ces actions seront mises en place et suivies grâce à des missions d'animations** pour faire comprendre les enjeux, faire agir et être au rendez-vous des différents chantiers et actions identifiés.

## b) La transformation écologique du territoire au service de la promotion de la santé

La santé environnementale inclut de nombreux enjeux, souvent liés par la multi-exposition :

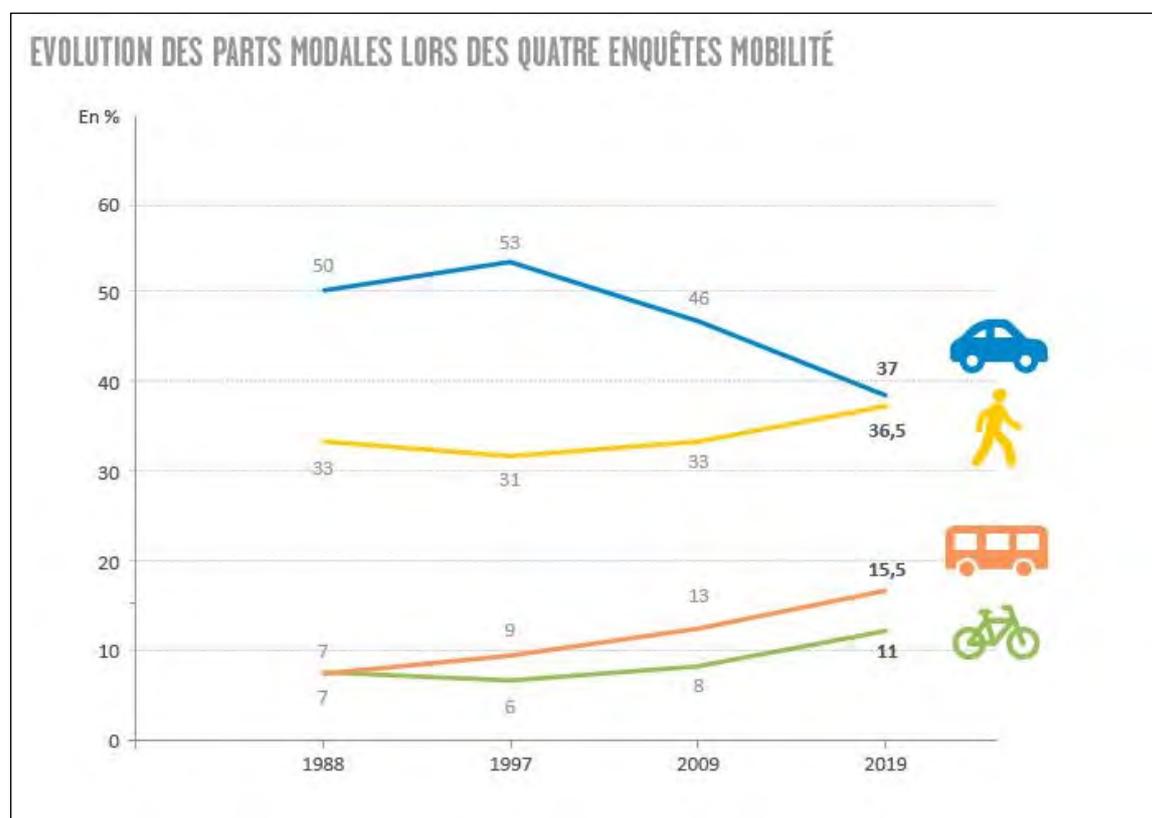
- la qualité de l'air extérieur et intérieur des bâtiments,
- le bruit,
- la qualité de l'eau et des sols,
- l'habitat indigne,
- la relation à la nature,
- les effets du dérèglement climatique, notamment les pics de chaleur,
- les effets de l'urbanisme et des modes de vie sur la santé physique et psychique.

Agir et prendre en compte la santé environnementale dans les projets, c'est protéger la santé de tous, y compris les populations les plus modestes.

Aujourd'hui, l'impact de l'environnement sur la santé est communément admis et les politiques publiques développées en faveur de la santé prennent en compte de plus en plus régulièrement les aspects de bien-être et de qualité de vie dans l'environnement. Le champ de la **santé environnementale** constitue également un enjeu auquel les populations sont de plus en plus sensibles et pour lequel les acteurs du territoire peuvent développer des actions ciblées.

Au sein de l'Eurométropole, la prise en compte de la qualité de vie et des enjeux de l'environnement sur la santé s'est matérialisée par l'élaboration d'**une feuille de route « Cadre de vie sain et durable »**, délibérée au conseil de l'Eurométropole en mars 2018. Les objectifs de cette feuille de route se déclinent en plusieurs axes :

- Créer un cadre dynamique pour développer des initiatives en santé environnementale, répondant aux enjeux du territoire et aux besoins des populations,
- Développer l'observation locale en santé environnementale,
- Renforcer la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de la collectivité,
- Favoriser le partage d'expériences entre les communes de l'Eurométropole,
- Encourager le déploiement d'actions de sensibilisation du public aux bons gestes à adopter.



Lors de la modification 3 du PLU, a été mise en place du volet Air climat énergie dans le PLU. Ainsi, les terrains le long des axes avec dépassement de seuils se voient appliquer des restrictions d'usages et/ou des mesures constructives ad hoc.

La Feuille de route « Cadre de vie sain et durable » délibérée en 2018, a été déclinée opérationnellement dans le Contrat local de santé de l'Eurométropole de Strasbourg II avec le soutien de l'Agence Régionale Grand Est. Elle a visé à l'intégration d'une dimension santé-environnement dans les politiques publiques (urbanisme, climat, air, ...), de partager les expériences et les outils entre communes volontaires et favoriser l'adoption de bons gestes en matière de qualité de vie par le public.

Ainsi près de 40 projets en faveur du cadre de vie des habitants et de leur santé ont été menés en 2019 et 2020. À titre d'illustration, ces projets ont porté sur des travaux d'observation locale des déterminants de santé environnementale pour identifier des zones de défaveur, de travaux de sensibilisation du public ou d'acteurs ciblés sur les enjeux du moustique tigre, sur les punaises de lit, la qualité de l'air intérieur et extérieur, sur le dispositif Pollin'air, mais aussi d'études sur les îlots de chaleur, l'expansion du moustique tigre, le développement et la mise en œuvre d'une formation « urbanisme favorable à la santé » ...

### Alimentation, activité physique

La Ville de Strasbourg élabore et déploie une stratégie de prévention primaire nutritionnelle territoriale répondant aux besoins d'aujourd'hui et anticipant les logiques de demain. Les enjeux étant de favoriser l'acquisition de comportements favorables à la santé et respectueux de l'environnement.

Afin d'assurer la promotion de la santé environnementale, la Ville de Strasbourg met en place une « ordonnance verte » pour les femmes enceintes, leur donnant accès à un panier biologique hebdomadaire et à des conseils de santé environnementale, en ciblant ainsi cette fenêtre d'exposition spécifique au cours de laquelle elles sont particulièrement vulnérables.

Strasbourg se mobilise pour permettre aux citoyen.ne.s d'accéder à des équipements sportifs sur l'ensemble du territoire afin d'effectuer une pratique sportive. Ces équipements doivent être accessibles et ne présenter aucun risque sanitaire et d'utilisation.



### c) La nature, la biodiversité, un capital à protéger et à enrichir

La Ville de Strasbourg s'est dotée d'un plan intitulé "Strasbourg Grandeur Nature" pour la période 2016-2020. Ce plan d'actions en faveur du maintien et du renforcement de la nature obéissait à une double ambition:

- Répondre aux "incontournables", tels que les travaux d'inventaire, la protection du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, la gestion durable du territoire et des nouveaux projets, ...
- Mettre en avant les forces et spécificités strasbourgeoises que sont la volonté d'associer les thématiques de la "ville nature" et de la "ville nourricière", la volonté d'une large participation et appropriation citoyenne dès le plus jeune âge, celle d'allier biodiversité et solidarité et enfin de valoriser la place importante qu'occupent l'eau et l'arbre

Le Plan Strasbourg Grandeur Nature, fruit d'un travail participatif a été établi autour de quatre axes majeurs : "un patrimoine naturel à transmettre", "une culture partagée de la nature", « une gestion durable du territoire » et « une ville exemplaire et attractive" qui se déclinent en objectifs stratégiques et chiffrés

Il fait référence et intègre les démarches structurantes initiées en amont telles que la démarche zéro pesticide (2008), Strasbourg ça pousse, le partenariat pour une agriculture durable, le Parc Naturel urbain (2011). La stratégie climatique intègre les objectifs du Plan Strasbourg Grandeur Nature et les dessine à l'horizon 2030. Le futur plan d'actions vise à compléter celles initiées pour 2016-2020.

Située au carrefour de la Bruche et du Rhin, Strasbourg bénéficie d'une situation géographique particulière, qui engendre un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu au niveau européen. Il participe tout autant à l'identité locale qu'à l'attractivité du territoire.

La bande rhénane abrite une grande diversité de milieux avec des forêts alluviales, des pelouses sèches, des prairies, des roselières ou encore des marais. Ces milieux remarquables correspondent à l'ancien champ inondable du fleuve et sont constitués d'une mosaïque d'écosystèmes, abritant des espèces végétales et animales variées. Cette zone fait d'ailleurs l'objet de mesures de protection spécifiques, menées notamment par la Ville de Strasbourg.

Des espèces emblématiques et à forts enjeux comme le crapaud vert ou le hamster commun viennent s'ajouter à ce patrimoine qui fait l'objet d'actions de gestion en faveur de la biodiversité, menées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.



Celles-ci lui ont permis d'être nommée Capitale française de la biodiversité en 2014 (EPCI) et Meilleure grande ville pour la biodiversité en 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche Ceinture verte, ont été mis en place des comités d'animation de la Ceinture :

- 5 comités d'orientation,
- 4 comités d'acteurs,
- 6 comité techniques.

Enfin, la réalisation du diagnostic écologique de la Ceinture Verte a été effectuée dans le cadre du Stage de Elisa Heydon (élève à l'ENGEES).

La préparation du centenaire de la Ceinture Verte le suivi de projets opérationnels avec définition de préconisations pour les projets et recherche de mesures compensatoires adaptées sont également en cours avec par exemple le district de propreté et le magasin Botanic.

### **Une gestion écologique des espaces végétalisés**

Entre 1960 et 2018, la surface en espaces verts gérés par le service Espaces verts et de nature est passée de 102 ha à 440 ha soit en moyenne + de 7 ha/an. Strasbourg est aujourd'hui classée 3<sup>ème</sup> ville la plus verte de France avec 117 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics par habitant.e (classement UNEP et HORTIS 2017 (en 2017 moyenne nationale de 48 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.e pour les cinquante plus grandes villes de France<sup>1</sup>). Les nombreux espaces verts de Strasbourg sont ainsi une composante urbaine omniprésente, appréciée des riverain.e.s comme des touristes. Ils assurent également la continuité d'un territoire utile à la biodiversité, une trame verte au sein du tissu urbain.

#### **d) Le Plan Canopée pour une ville plus verte, plus fraîche, plus respirable**

Strasbourg a engagé depuis des années une politique de protection de son patrimoine arboré qui compte aujourd'hui 67500 arbres « urbains », pour un total de 33 hectares de boisement.

Les 3 massifs forestiers alluviaux : la forêt de la Robertsau (493 ha), la forêt du Neuhof (757 ha) et l'île du Rohrschollen (309 ha), classés en réserve naturelle, viennent compléter ce patrimoine. Ces arbres participent à la qualité du paysage urbain, offrent de nombreux services écosystémiques et concourent à améliorer la qualité de vie.

#### **Chiffres clés :**

- 67 500 arbres urbains
- 33 ha de boisement
- 3 massifs forestiers sur 1559 ha



e) Des aménagements en faveur de plus de nature et de bien-être

### Une déminéralisation et une végétalisation des espaces

La Ville de Strasbourg s'est engagée à limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols grâce aux différents outils mobilisables que ce soit à l'échelle de l'aménagement du territoire avec le PLUi ou des différents projets (valorisation des friches, désimperméabilisation de l'espace public).

Pour assurer la résilience de Strasbourg face au changement climatique, il est aujourd'hui indispensable de poursuivre et de renforcer la dynamique engagée par un plan massif de déminéralisation et de renforcement de la place de la nature en ville, en saisissant toutes les opportunités dans l'espace public et en encourageant celles dans l'espace privé auprès de l'ensemble des propriétaires fonciers en activant les leviers et dispositifs.

Poursuite des travaux Strasbourg ça pousse :

- 72 nouvelles demandes de projets ont été enregistrées,
- 90 m2 déminéralisés dont 9 ouvertures de trottoirs, 3 espaces verts jardinés et 3 installations de bacs plantés.



© Elyxandro Cegarra pour Strasbourg Eurométropole

### Partenariat Vie fluviale



La Ville de Strasbourg et Voies Navigables de France (VNF) ont signé le 19/10/2021, un nouveau partenariat pour le développement des voies fluviales selon 5 orientations :

- L'amélioration de l'accueil et de la logistique touristique fluviale,
- Le développement de l'activité de fret fluvial de marchandises,
- La préservation du patrimoine naturel et bâti lié aux voies d'eau,
- Le développement des activités autour des voies d'eau,
- La synergie des acteurs et usagers des voies d'eau.

Une des premières actions s'appuiera sur une concertation large des parties prenantes en vue d'établir une stratégie commune d'actions visant à redonner toute sa place à l'eau comme support de développement, milieux écologique et voies de transport.

### Culture du risque inondation

En 2021, 10 repères de crues historiques ou sites d'implantation stratégique (crue centennale) ont été identifiés pour le déploiement de repères de crue visant à maintenir et développer la culture du risque inondation sur le territoire de la Ville de Strasbourg. Ces repères seront installés progressivement (5 en 2022) afin de maintenir la culture du risque sur le territoire.

Réalisée tout début 2021, une mallette pédagogique "inondation : comprendre et agir" à destination du public scolaire et mise à disposition des écoles a été livrée. Accompagnée de livrets pour élèves et pour les enseignants, elle vise à mieux comprendre les phénomènes d'inondations et enseigner les bons gestes.

#### Chiffres clés :

Nombre d'habitant.e.s en zone inondable selon l'épisode de crue (concerné.e.s pour étude territoire à risque important d'inondation, de l'agglomération strasbourgeoise 2015)

- 3 400 habitant.e.s les crues fréquentes
- 17 100 habitant.e.s pour les crues moyennes
- 75 200 habitant.e.s pour les crues extrêmes.

### 3. Strasbourg, ville sur la voie de l'exemplarité



La réduction et la décarbonation de la consommation d'énergie des bâtiments est un des premiers leviers de la lutte contre le réchauffement climatique.

Deux axes sont étudiés pour l'aménagement et les bâtiments neufs et existants : une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie et un développement de 40 % des énergies renouvelables et de récupération à horizon 2030. L'urbanisme contribue aussi à la décarbonation de la mobilité. La réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments existants constituent un enjeu déterminant et complexe pour la transition écologique. L'essentiel du parc de bâtiments qui existera en 2030 est déjà construit.

La Ville s'engage dans une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte écologique de ses missions en favorisant une consommation, des comportements, des activités et achats responsables. La Ville souhaite également promouvoir une restauration responsable et citoyenne avec des exigences toujours renforcées dans les marchés publics de l'alimentation scolaire et de la petite enfance.

Elle décline des actions d'écoresponsabilité, de sobriété et d'efficacité énergétique tout en développant le recours aux énergies renouvelables en premier lieu pour l'éclairage et les bâtiments et équipements publics de la Ville.

#### a) Strasbourg évalue ses impacts et se mobilise pour les réduire

##### Établissement d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine bâti, il convient de s'appuyer sur la démarche négaWatt, et notamment le premier volet « sobriété énergétique », qui revient à identifier le gaspillage énergétique et à le résorber. Par des actions simples, des éco-gestes, principalement auprès des usager.e.s des bâtiments publics, mais également des employé.e.s de la collectivité, le volume d'économies d'énergie au regard des investissements peut s'avérer très important. De plus, cela permet de faire entrer plus concrètement les citoyen.ne.s et les agent.e.s dans la transition énergétique, par cette éducation et sensibilisation du quotidien.

L'objectif est de l'ordre de 10 à 15 % de réduction par la sobriété énergétique d'ici 2030. Cette baisse est à prendre en compte dans l'objectif global et à ajouter à celle liée à l'efficacité et la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

En 2021, le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de la Ville de Strasbourg a été réalisé pour la première fois, répondant ainsi à une exigence réglementaire. Cette démarche permet à la Ville de se doter d'ordres de grandeur concernant les émissions de GES liées à son patrimoine et à l'exercice de ses compétences.

Les postes les plus importants d'émissions sont les investissements de la Ville (principalement les travaux dans les bâtiments et espaces publics et les équipements), les consommations d'énergie dans les plus de 2 000 bâtiments municipaux ainsi que leur construction et les achats divers. La baisse des émissions entre 2019 et 2020 (-40%) est à mettre en perspective avec la crise sanitaire du Covid-19 en 2020, qui a entraîné une baisse d'activité.

L'année 2019 a été choisie comme référence, ce qui permettra de suivre les évolutions des émissions de l'administration, a minima tous les 3 ans. En effet, la **Ville de Strasbourg porte l'ambition de réduire ces émissions de moitié d'ici à 2030.**

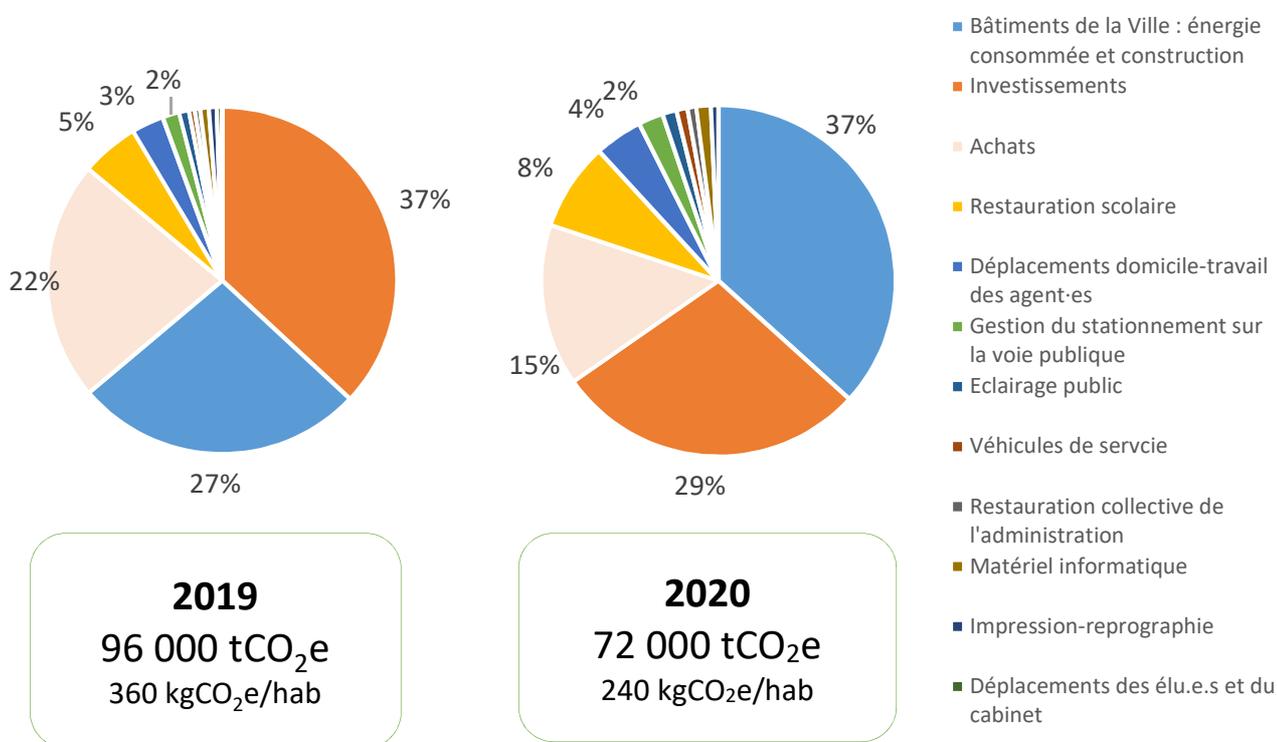


Figure 1 Évolution des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Strasbourg entre 2019 et 2020

### b) Strasbourg engagée dans la réduction de l'impact environnemental de son parc bâti

La Ville de Strasbourg dispose d'un patrimoine bâti important : 1 199 bâtiments, qui représentent une surface de plus de 1,3 million de m<sup>2</sup> SHOB (données 2019).

Un **bilan carbone** relatif aux consommations énergétiques est également réalisé annuellement par la collectivité et permet ainsi de suivre la performance du parc. Il intègre le patrimoine dévolu aux services publics, les bâtiments mis en location par la collectivité et ceux dont la collectivité est locataire. La surface des bâtiments vacants de la Ville s'élève à 2% du parc : une attention particulière est apportée pour réduire ce taux.

À périmètre constant de compétence et avec correction climatique en 2019, la consommation d'énergie finale a baissé de 3% depuis 2012, et les émissions de GES associées ont quant à elles affiché une baisse de 35% depuis 2008.

Les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la Ville de Strasbourg représentent un impact important : **135,9 GWh en énergie finale** (156,2 GWh à climat constant), ce qui correspond à environ 19,1 kt équivalent CO2 en 2019.

**Facture énergétique de la collectivité en 2020 :**

• Patrimoine bâti : 86 576 MWh – 7 971 k€

La Ville de Strasbourg se fixe comme ambition de prendre les objectifs par la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 24 novembre 2018 (-40% d'ici 2030 par rapport à 2010 et -60% d'ici 2050) comme objectifs de base en visant à les renforcer. En parallèle, est adossée une volonté de basculement sur des énergies renouvelables afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles.



Une stratégie transversale et concertée de gestion de patrimoine bâti est en cours d'élaboration et de budgétisation. Celle-ci vise à déployer des solutions complémentaires afin d'agir de manière cohérente sur l'ensemble des leviers d'actions : rénovation énergétique des bâtiments, optimisation de l'exploitation, développement de la maîtrise des usages en impliquant fortement les gestionnaires et occupants, et développement des énergies renouvelables.

Depuis près de dix ans, la collectivité met en place différentes mesures afin d'améliorer la connaissance de la performance énergétique du parc bâti et d'adapter sa stratégie. Avec notamment la réalisation d'audits énergétiques et le déploiement de la télégestion : 40% de la surface du parc bâti est actuellement télégérée, ce qui représente près de 60% de la consommation totale de chauffage des bâtiments.

Les bâtiments patrimoniaux doivent nécessairement s'inscrire dans la perspective 2050 de neutralité carbone et de recours aux énergies renouvelables, y compris en prenant en compte les énergies grises émises au cours du cycle de vie du bâtiment. Cette démarche préfigure la prochaine réglementation environnementale amenée à se substituer à la RT 2012 en vigueur et est intégrée dans la stratégie de construction des équipements de la Ville.

En complément de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent l'abandon progressif de l'utilisation des énergies fossiles et la production d'énergie provenant de sources renouvelables.

Le parc bâti de la Ville de Strasbourg consomme 156 Giga Watt heures (en énergie finale, données corrigées du climat) et émet l'équivalent de 22 900 tonnes de CO2. Le mix énergétique de la consommation du parc est le suivant :



Répartition de la consommation par énergie 2019 (énergie finale brute)

- c) Strasbourg déterminée à réduire l'impact environnemental de ses déplacements et de son éclairage public

### Réduction de l'impact environnemental des déplacements au sein de la collectivité

La Ville de Strasbourg et l'Eurométropole et sont engagées dans une démarche de suivi et d'optimisation du parc de véhicules avec une triple certification Qualité, Environnement et Sécurité reconduite en 2019. Au-delà de la politique d'acquisition de véhicules plus vertueux, la formation à l'éconduite des agent.e.s est menée (8,5%), tout comme l'encouragement au report modal (avec un parc de vélos, vélos cargos, vélos à assistance électrique).

Les priorités affichées sont dans le cadre d'une démarche ambitieuse de **gestion du parc a été délibérée en décembre 2018**, avec indentification du budget dédié :

- La réduction du parc et optimisation de l'utilisation des matériels,
- L'acquisition de véhicules parmi les plus respectueux de l'environnement et de la santé pour viser un parc Crit'Air 0 ou 1 à l'horizon 2025
- La réduction de la consommation d'énergies fossiles, utilisation de carburants décarbonés et des énergies renouvelables (électrique, hydrogène ou GNV-bioGNV).
- L'amélioration du process d'entretien des véhicules

#### Chiffres clés :

- Baisse de 11 % du nombre de véhicules de la collectivité en 10 ans
- Composition du parc de la Ville en 2018 : 310 véhicules légers dont
  - 191 utilitaires,
  - 34 camions et poids lourds,
  - 375 vélos et deux-roues,
  - 1 200 petits matériels.

#### Facture énergétique de la collectivité en 2020 :

- Éclairage : 10 252 MWh – 1 598 k€
- Carburants : 1 524 MWh – 252 k€

La Ville de Strasbourg et l'ensemble des collectivités locales de l'Eurométropole, en accord avec la Région Grand Est, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'État ont choisi d'engager dès mars 2018 un « Grenelle des Mobilités ».



Cette démarche a été mise en place pour répondre aux problèmes d'encombrement des réseaux routiers et de pollutions atmosphériques au droit des axes les plus circulés.

Depuis septembre 2018, des évolutions réglementaires favorisant l'usage de véhicules propres pour les livraisons et de nouveaux services de mutualisation, sont en place dans la Grande Île de Strasbourg. La réglementation doit maintenant favoriser les pratiques vertueuses et les impacts favorables pour la qualité de l'air avec un objectif de 100% des livraisons en véhicule à faibles émissions d'ici fin 2022.

Moyenne journalière du trafic en entrée de ville :

	2019	2020	2021	Évolution 2019-2021
<b>Place Blanche</b>	14 900	7 380	8 690	-42%
<b>Sotie A35 / Woldi</b>	13 780	10 960	12 060	-12%
<b>Rue de Sébastopol</b>	7 280	5 110	4 980	-32%
<b>Place d'Haguenau</b>	21 030	16 390	17 530	-17%
<b>Rue de l'Eglise-Rouge</b>	11 910	10 180	11 550	-3%
<b>Place de Bordeaux</b>	6 090	3 940	4 360	-28%
<b>Allée de la Robserstau</b>	8 780	7 000	7 570	-14%
<b>Boulevard Leblois</b>	4 930	4 490	4 900	-1%
<b>Pont d'Anvers</b>	9 280	6 760	7 700	-17%
<b>Pont du Danube</b>	8 290	6 480	6 940	-16%
<b>Rue Edmond Michelet</b>	4 250	3 690	4 040	-5%
<b>Pont d'Austerlitz</b>	12 860	8 910	8 000	-38%
<b>Pont du Heyritz</b>	6 890	5 180	5 950	-14%
<b>Rue de Saales</b>	9 940	7 520	8 300	-16%
<b>Ensemble</b>	140 210	103 990	112 570	-20%

La crise du Covid-19 a indubitablement marqué la fréquentation routière en 2020 (-26% sur l'ensemble des points d'entrée de ville entre 2019 et 2020), néanmoins cette diminution s'inscrit dans une démarche d'apaisement des axes et de report modal engagée sur plus long terme. Ainsi le trafic a diminué de 20% en deux ans passant de 140 210 véhicules par jour aux entrées du centre urbain à 112 570 en 2020.

Taux d'équipement motorisé par ménage :

	2009	2019
<b>Strasbourg Centre</b>	0,6	0,6
<b>Strasbourg Quartiers Est</b>	1	0,9
<b>Strasbourg Quartiers Ouest</b>	1	1
<b>Strasbourg Quartiers Sud</b>	0,8	0,8

Taux d'équipement vélo par ménage :

	2009	2019
<b>Strasbourg Centre</b>	1,2	1,2
<b>Strasbourg Quartiers Est</b>	1,5	1,5
<b>Strasbourg Quartiers Ouest</b>	1,2	1,5
<b>Strasbourg Quartiers Sud</b>	1,2	1,4

## Plan de mobilité interne de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg

Depuis le lancement de la démarche de plan de déplacement en interne en 1998, la collectivité accompagne ses agent.e.s (données disponibles au niveau global Ville et Eurométropole) dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité via différentes actions :

- La participation de l'employeur à l'abonnement de transport collectif (trains, bus, tram, vélo, abonnement multimodal Pass Mobilités)
- La facilitation du covoiturage dans le cadre de la plate-forme OPTIMIX et avec un accès privilégié au parking du centre administratif et réduction des places « agent.e.s » auto-solistes.
- Le développement du télétravail jusqu'à 2 jours par semaine (en 2019 : 580 employé.e.s le pratiquent +100/ an depuis la mise en place) avec la mise en place d'un observatoire du télétravail. La crise sanitaire de la COVID-19 ayant profondément modifié la relation au télétravail, une réflexion post-crise sera menée pour envisager les nouvelles modalités au sein de la collectivité.



Pour les déplacements professionnels, la collectivité met à disposition un pool de véhicules, vélos et vélos cargos avec assistance électrique et les déplacements longue distance s'effectuent prioritairement en train.

## Réduction de l'impact environnemental de l'éclairage public

La Ville de Strasbourg est gestionnaire de tout l'éclairage public de son territoire, y compris les zones et axes métropolitains.

La Ville est engagée dans une démarche d'économie d'énergie suivie depuis 2010 et est certifiée ISO 50001 depuis juin 2018 pour l'éclairage public (91,7% des dépenses liées à l'activité éclairage public), les illuminations permanentes et de Noël. Le mobilier urbain (3,8%), le transport (0,6%) et l'éclairage gaz sont inclus dans l'activité mais hors champ de la certification.

**Le Plan Lumière** élaboré dès 2010 visait une baisse de 20 à 25 % des consommations énergétiques d'ici 2020 à périmètre constant. **Une baisse de 18% des consommations entre 2010 et 2018 est observée.** L'objectif d'économie d'énergie est décliné à travers un programme d'actions avec un financement et un suivi annuels dédiés.

### Chiffres clés :

- L'éclairage public représente 30,4% de la consommation totale électrique de la Ville en 2017.

La Ville a également défini une politique de maintenance préventive qui privilégie l'usage de sources d'éclairage à haute efficacité énergétique (supérieure à 100 lumens par Watt et de longue durée de vie) permettant un renouvellement des sources au maximum tous les 6 ans (hors cas particulier). Le taux de LED est de 12% au 1er janvier 2018.

La déclinaison de la stratégie sera poursuivie d'ici 2030 afin de réduire d'a minima 20 à 25% les consommations par rapport à 2020 et de tendre vers 40 à 50%, avec notamment une massification du parc en LED avec un objectif de 50% de luminaires LED en 2030.

En lien avec les acteurs du territoire, l'application de la limitation de l'éclairage nocturne des publicités, préenseignes et enseignes lumineuses et des bâtiments non résidentiels sera recherchée (en lien avec la Police du bâtiment dans le cadre de la réglementation).

La politique énergétique repose sur :

- L'amélioration de la performance énergétique (renouvellement du parc d'éclairage par du matériel performant)
- L'adaptation de l'éclairage au plus juste en fonction des besoins, la maîtrise de la dépense énergétique
- La veille technologique et la limitation de l'impact de l'éclairage sur l'environnement.

Les économies ont été réalisées tant en termes **d'efficacité** des luminaires (remplacement des luminaires de forte puissance) **qu'en sobriété** : coupure des illuminations en heures creuses, suppression des sources énergivores et modulation des niveaux d'éclairage.



#### d) Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités

#### L'exemplarité de la Commande Publique

Les contrats de la commande publique (article L.2 du code de la commande publique) se divisent en deux catégories : les contrats de concessions et les marchés publics. La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg passent des marchés publics pour acheter des fournitures, des services et des travaux répondant à leurs besoins. Actes économiques, ces contrats peuvent également être utilisés pour favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et intégrer des clauses

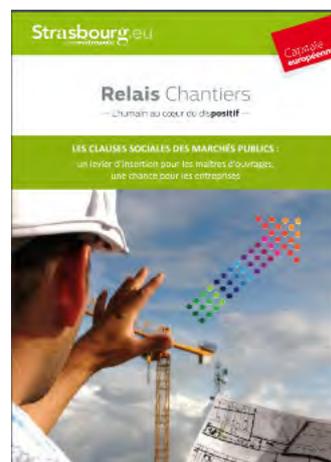
Deux axes de travail ont été déployés :

- Intégrer dans le **cahier des charges des clauses environnementales** (sobriété énergétique, mix et taux ENR minima, gestes écoresponsables), sociales (objectifs d'insertion sociale, partenariat avec des entreprises locales, circuits courts) ou de démocratie (comités de suivi du service par les usager.ère.s).
- **Prioriser ces objectifs dans les matrices de critères de choix** des futurs concessionnaires.

#### Chiffres clés :

- Les marchés de la Ville ont permis la réalisation en 2018 de près de 183 000 heures par du personnel en insertion professionnelle.

L'ensemble des marchés de la Ville et de l'Eurométropole porteurs d'une dimension sociale ont été rendu lisibles par un label "emploi +"



**Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**, issu de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et élargi par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements dont le montant total annuel des achats est supérieur à 100 M€ HT (ce qui est le cas de la Ville de Strasbourg). Il s'agit d'un document retraçant les grandes orientations de politique d'achat à caractère social et écologique, leurs modalités de mise en œuvre et de suivi de ces objectifs.

Ce schéma s'inscrit autour de 4 axes :

- **Gouvernance et communication**, pour faire connaître le SPASER au sein et à l'extérieur de la collectivité et partager largement ses orientations et les bonnes pratiques qu'il définit,
- **Achat public social et solidaire**, pour soutenir l'économie sociale et solidaire et poursuivre l'intégration de considérations éthiques et sociales dans les marchés,
- **Achat public écoresponsable et protecteur de la santé**, pour réduire les déchets liés aux achats publics, optimiser leur valorisation, limiter les pollutions, préserver les ressources naturelles et maîtriser la consommation énergétique,
- **Achat public** tourné vers le monde économique pour faciliter davantage l'accès des Petites et moyennes entreprises (PME) aux marchés publics, promouvoir le commerce équitable, les circuits courts...



La ville de Strasbourg a amorcé une transformation ambitieuse de son service de restauration collective de la petite enfance et de l'enfance, qui a pour objectif de combiner haut niveau de qualité nutritionnelle et sanitaire, moindre empreinte environnementale et meilleure soutenabilité économique et sociale.

Elle repose sur trois enjeux fondamentaux : la transition écologique, l'équité sociale et la démocratie participative.

Cette transformation se décline en deux étapes :

- Un nouveau marché de restauration scolaire et la petite enfance effectif depuis septembre 2021 dans le but d'initier un projet de transition alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. La finalité consiste à promouvoir collectivement une alimentation plus qualitative, attentive à la santé des enfants, respectueuse de l'environnement, adaptée à un modèle d'agriculture plus soutenable et dont l'accès reste équitable pour l'ensemble des enfants.
- La conception d'une nouvelle organisation de la restauration (étude débutée en avril 2022) dont la finalité est de pouvoir ancrer durablement les objectifs sus-mentionnés. Un des axes de réflexion concerne la diversification des modes de confection des repas afin de favoriser à terme et tant que possible la cuisine sur place et la liaison chaude.



#### Chiffres clés :

- En 2019-2020, 18,6% de produits bio en valeur achat dont 13,6% de produits bio locaux
- Pour le marché en cours :
  - 20% des produits labellisés en valeur achat
  - 30% de produits bio dont les 2/3 locaux
  - 30% de produits conventionnels issus de filière de proximité

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**Ville et Eurométropole de Strasbourg**  
**1 parc de l'Etoile – 67076 strasbourg Cedex**  
**Téléphone : +33 (0)3 68 98 51 32**  
**Strasbourg.eu**